

Règlements officiels Tournoi de Pêche Pourvoirie Roger Gladu Édition 2014

Inscription :

- ♣ *Le billet est au coût de 25\$, valide pour 1 personne et est non remboursable.*
- ♣ *L'achat d'un billet donne droit à l'accès pour la pesée du poisson, aux prix de participations, aux bourses émises pour les gagnants selon les catégories de poissons, aux activités organisées dans le cadre du tournoi et aux spectacles le vendredi et samedi soir.*
- ♣ *L'achat d'un billet n'inclut pas les jeux de Washers*
- ♣ *La période d'inscription se termine le 31 mai 2014 16H45 (sous réserve de places disponibles).*
- ♣ *L'inscription peut avoir lieu par téléphone au 450-836-1317, à la ligne sans frais 1-866-836-1317 ou sur le site internet suivant www.pourvoirierogergladu.com*
- ♣ *Types de paiements acceptés: Interac, Argent comptant.*
- ♣ *Les employés de la Pourvoirie Roger Gladu et Groupe Événementiel RG, son représentant, son mandataire, ou un membre du jury ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au tournoi.*
- ♣ *Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.*
- ♣ *Le concours s'adresse qu'aux résidents domiciliés de la province du Québec.*
- ♣ *Aucun remboursement n'est accordé.*
- ♣ *Quantité de billets limitée.*

Poissons Autorisés :

- ♣ *Le Grand Brochet: le plus gros en poids.*
- ♣ *Le Doré Noir: le plus gros en poids.*
- ♣ *Le Doré Jaune: le plus gros total en poids de trois (3) dorés jaunes, de longueur légale (soit entre 37 et 53 cm).*
- ♣ *NB le doré hybride est considéré comme un doré noir.*

Fonctionnement de la Pesée :

- ♣ *Lors de l'enregistrement du poisson le participant doit montrer son billet de participation au tournoi à l'officiel.*
- ♣ *Seul le poisson vivant est autorisé.*
- ♣ *Les heures de pesée sont le vendredi 30 mai 2014 début 6H00 fin 18H00.*
- ♣ *Le samedi 31 mai 2014 début 6H00 et Pesée officielle 16H30.*
- ♣ *Aucun retardataire ne sera accepté.*
- ♣ *La pesée du poisson s'effectue avec la balance du Groupe Événementiel RG et par les officiels du Groupe Événementiel RG.*
- ♣ *La longueur des poissons est mesurée avec la règle officielle du Groupe Événementiel RG et cette dernière prévaut advenant un différent.*

- ♣ *Lors de la remise à l'eau du poisson, l'officiel remettra un billet au participant pour ainsi lui donner la chance pour le tirage "Remise à l'eau".*

Bourses :

- ♣ 3 bourses en argent seront remises par catégorie de poisson.
- ♣ 2 bourses en argent seront remises pour la remise à l'eau.
- ♣ Au total 11 bourses en argent seront remises.

Remise de prix et bourses :

- ♣ *Les prix et bourses seront remis sous le chapiteau à la Pourvoirie Roger Gladu lors de la soirée de fermeture le 31 mai 2014 à compter de 17H et pour accéder au chapiteau vous devez avoir en main en tout temps votre billet de participation au tournoi.*
- ♣ *Plusieurs prix de participation seront distribués parmi tous les participants s'étant procurés un billet du tournoi.*
- ♣ *Pour récupérer son prix, le gagnant devra présenter son billet et une pièce d'identité si nécessaire.*
- ♣ *Le gagnant sera soumis à une question d'habileté mathématique à 4 opérations.*
- ♣ *Le nom des gagnants des prix et bourses seront affichés à l'office de la Pourvoirie Roger Gladu.*

- ♣ *Dans l'éventualité où le gagnant d'un prix est absent, la Pourvoirie Roger Gladu avisera, dans les 30 jours du Tournoi, par téléphone et courriel, ledit gagnant des démarches qu'il doit faire pour que son prix lui soit remis. À noter, les prix seront disponibles à la Pourvoirie Roger Gladu le mercredi suivant le tournoi.*
- ♣ *Les prix doivent avoir été récupérés avant le 31 juillet 2014, sans quoi le prix redevient propriété du Groupe Événementiel RG.*
- ♣ *Aucun prix n'est envoyé via la poste, chaque gagnant doit prendre les moyens nécessaires à lui pour récupérer son prix durant les heures ouvrables de la Pourvoirie Roger Gladu.*

Ordre de la Remise des prix et bourses :

- ♣ *Les bourses pour les catégories de poissons seront remises (9).*
- ♣ *Les bourses pour la remise à l'eau (2).*
- ♣ *Les prix de participations*.*
- ♣ *Le VTT***
- ♣ *L'embarcation****
- ♣ *Advenant une égalité entre 2 participants la bourse sera divisée.*
- ♣ *Possibilité de modification de l'ordre sans préavis.*

**Après les prix de participations tous les billets sont remis dans la boîte de tirage pour procéder au tirage des grands prix soient le VTT et L'embarcation Complète.*

***Le gagnant du VTT ne verra pas remettre son nom pour le tirage de l'embarcation et devra prendre possession du VTT dans les 30 jours suivant la remise officielle (31 mai 2014). Toutes dépenses reliés à*

l'utilisation et l'acquisition du VTT sont à charge de la personne gagnante. La couleur du VTT peut-être différente de la photo promotionnelle. L'image présentée est à titre indicatif seulement.

****La personne gagnante devra prendre possession de l'embarcation dans les 30 jours suivant la remise officielle (31 mai 2014). Toutes dépenses reliés à l'utilisation et l'acquisition de l'embarcation sont à charge de la personne gagnante. La couleur de l'embarcation peut-être différente de la photo promotionnelle. L'image présentée est à titre indicatif seulement.*

Mesures disciplinaires :

- ✦ *Les officiels de la Pourvoirie Roger Gladu se réserve le droit de disqualifier un participant suite ou à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part du participant et ou des personnes se trouvant dans la même embarcation que le participant.*
- ✦ *Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par les membres du Groupe Événementiel RG.*
- ✦ *Aucune forme de violence physique ou verbale commise envers des participants et /ou membres du personnel de la Pourvoirie Roger Gladu et du Groupe Événementiel RG ne sera toléré et peut conduire à la disqualification et l'expulsion du participant.*
- ✦ *Toute personne prise à tricher ou sur le point de se verra disqualifier.*
- ✦ *Les décisions prises par les membres du Groupe Événementiel RG sont irrévocables.*
- ✦ *La disqualification du tournoi pour quelque raison que se soit entraînera la perte des frais d'achat du billet.*

Responsabilité Civile :

- ✦ *Le Groupe Événementiel RG ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.*

Résultats Officiels :

- ✦ *Les résultats officiels seront rendus publics à la soirée de fermeture du samedi 31 mai 2014 à partir de 17H00, à la Pourvoirie Roger Gladu.*
- ✦ *Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut-être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut-être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.*

N.B. : SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE LA RÉGIE DES ALCOOL DES COURSES ET DES JEUX , Le Groupe Événementiel RG se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 30 mai 2014.

